



Vente de beignets en porte à porte

Par **jeremywurmel**, le **10/03/2009** à **23:05**

Bonjour nous sommes eleves dans un lycée hotelier et nous souhaitons vendre des beignets par le biais du porte à porte pour 60cts de profit par beignets pour financer notre gala de fin d'année.

Est-ce legal et si non, que risque ton ?
Vente maximum souhaiter 500 beignets

Merci pour votre réponse
Cordialement
Jérémy W